

R1 / 73

le 26/09/2025

Monsieur le Commissaire enquêteur

J'habite Abos et je vous fais part de mon Avis concernant le PLUI pour la commune d'Abos.

Je remarque que la plaine agricole de la commune est notée A.

L'association "SOS plaine d'Abos" avait demandé en 2024 que cette zone soit classée en Zone Agricole Protégée, en regard de son agronomie, de sa biodiversité et sa localisation. Réponse non valide.

Il est indispensable que ce PLUI veille rigoureusement à préserver ce patrimoine naturel, sans possibilité de modifier sa destination actuelle.

Il doit protéger cette terre agricole à fort potentiel agronomique et ne pas la céder à la destruction par un carrier qui exploite sur Abos depuis 42 ans

Observation PLUI Abos

Yves CONTE *cf*

Nous nous opposons à la demande du Group Daniel Car l'enquête publique sur l'extension de

la carrière est en cours et il nous
paraît impossible de statuer sur la
demande de Daniel tant que
l'enquête publique concernant l'extension
n'est pas terminée et surtout tant
que ce projet n'est pas autorisé
par les services de la Préfecture.

